



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 29  
Présents : 27  
Votants : 29  
Procurations : 2  
Convocation du Conseil Municipal en date du 23 mars 2026

L'an deux mille vingt six  
Le 27 mars

Le Conseil municipal de Landivisiau, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Samuel PHELIPPOT, Maire.

Conformément à l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales, tous les membres du Conseil municipal en exercice sont présents, à l'exception de Marc GUIGANTON qui a donné pouvoir à Samuel PHELIPPOT, Delphine LE ROUX qui a donné pouvoir à Sébastien JEZEQUEL.

Secrétaire de séance : Estéban PINSON CHAGNIOT.

**N° D\_2026-03-27-03**

**Objet : DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE**

Vu les articles L. 2122-1 à L. 2122-2-1 du code général des collectivités territoriales,  
Considérant que le nombre d'adjoints au maire ne peut être inférieur à 1 et ne peut excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal arrondi à l'entier inférieur,  
Considérant ainsi que la commune peut disposer de 8 adjoints au maire au maximum,  
Considérant la proposition de fixer à 8 le nombre d'adjoints au maire,  
Le Conseil municipal, à l'unanimité, fixe à 8 le nombre de postes d'adjoints au maire.  
Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Landivisiau, le 27 mars 2026

Le Maire,  
Samuel PHELIPPOT

